C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le jeudi 17 septembre 2026 à 8 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, à laquelle session étaient présents :

Madame et monsieur : Pascal St-Onge, conseiller
Marie-Claude Poitras, conseillère
.

Étaient également présents : André Pratte, directeur général adjoint - Service de proximité, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement et Madame Marie-Josée Larocque, greffière

CE- 15292_26-09-17
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15293_26-09-17
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15294_26-09-17
POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 septembre 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 12 septembre 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 septembre 2026 soit approuvé.

CE- 15295_26-09-17
POINT 5.1

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST, ENTRE LA RUE DAGENAIS ET LE NUMÉRO CIVIQUE 522, BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST ET SUR LES RUES DAGENAIS, JACINTHE, LAURETTE ET MARTEL – NO SOUM 2020-43

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), par la résolution numéro CM-15202_22-05-17 un contrat visant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de drainage et de chaussée sur le boulevard Lajeunesse Ouest, entre la rue Dagenais et le no civique 522, boulevard Lajeunesse Ouest et sur les rues Dagenais, Jacinthe, Laurette et Martel;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 19 juillet 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 2 juin 2026 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme prononce l'acceptation définitive des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de drainage et de chaussée sur le boulevard Lajeunesse Ouest, entre la rue Dagenais et le no civique 522, boulevard Lajeunesse Ouest et sur les rues Dagenais, Jacinthe, Laurette et Martel.

CE- 15296_26-09-17
POINT 7.1

CONSENTEMENT DE TRAVAUX ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 5 321 989 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PIERRE CHARBONNEAU

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la régularisation d'une servitude réelle et perpétuelle d'une conduite d'égout pluvial étant un fossé empiétant sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 321 989 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont Monsieur Pierre Charbonneau est propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial (fossé) sur une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 183,6 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'Immeuble a signé une entente d'acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « B » du consentement susmentionné;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 321 989 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE- 15297_26-09-17
POINT 7.2

CONSENTEMENT DE TRAVAUX ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 5 321 990 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MAURICE GAUTHIER

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la régularisation d'une servitude réelle et perpétuelle d'une conduite d'égout pluvial étant un fossé empiétant sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 321 990 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont Monsieur Maurice Gauthier est propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial (fossé) sur une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 183,6 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'Immeuble a signé une entente d'acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « B » du consentement susmentionné;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier-adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 321 990 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs-géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE- 15298_26-09-17
POINT 7.3

AMENDEMENT NO 1 - CONVENTION DE PRÊT - NOURRI-SOURCE LAURENTIDES - 100, PLACE DU CURÉ-LABELLE, LOCAUX 204, 207 ET 208

ATTENDU QUE par la résolution numéro CE-15141_26-04-23, les parties ont conclu une convention de prêt temporaire de locaux situés au 100, place du Curé-Labelle, à Saint-Jérôme en attendant la réalisation des travaux d'aménagement du local 101, situé au 305, rue du Docteur-Charles-Léonard afin d'adapter les lieux aux besoins de l'organisme;

ATTENDU QU'un retard est survenu dans l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux d'aménagement;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter la date de fin d'occupation des locaux temporaires situés au 100, boulevard du Curé-Labelle au 31 décembre 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'amendement no 1 à la convention de prêt avec Nourri-Source Laurentide, afin de reporter la date de prise de fin d'occupation des locaux temporaires par l'organisme au 31 décembre 2026, lequel est joint à la présente résolution.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la Ville.

CE- 15299_26-09-17
POINT 7.4

AMENDEMENT NO 1 - CONVENTION DE SOUS-LOCATION - NOURRI-SOURCE LAURENTIDES - 305, RUE DU DOCTEUR-CHARLES-LÉONARD, LOCAL 101

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention ayant pour objet la sous-location du local 101 situé au 305, rue du Docteur-Charles-Léonard à Saint-Jérôme, signé par la Ville le 11 décembre 2025 et par l'Organisme le 19 novembre 2025, autorisé par le conseil municipal de la Ville, par sa résolution numéro CM-17976 à une séance tenue le 9 décembre 2025 et par le conseil d'administration de Nourri-Source Laurentides par une résolution adoptée le 18 novembre 2025;

ATTENDU QUE, préalablement à la prise de possession du local, la Ville doit procéder à l'aménagement des lieux;

ATTENDU QU'un retard est survenu dans l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux d'aménagement;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter la date de prise de possession du local afin de tenir compte du délai requis pour la réalisation des travaux, laquelle est désormais fixée au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE les parties souhaitent de plus modifier la Convention de sous-location afin de retirer l'obligation relative à la clause « Assurance contre le bris de glaces », compte tenu du faible niveau de risque associé aux activités exercées par l'organisme;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'amendement no 1 à la convention de sous-location afin de supprimer la clause 11.1 c) intitulée « Assurance contre le bris de glace » et reporte la date de prise de possession du local par l'organisme au 31 décembre 2026, lequel est joint à la présente résolution.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit protocole d'entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la Ville.

REPORTÉ
POINT 7.5

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES (MACLAU)

Ce point est reporté à un moment ultérieur**.**

CE- 15300_26-09-17
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le Président,

Rémi Barbeau
Signé le 2026-09-20 07:26:40 EDT

Rémi Barbeau

La greffière de la Ville,

Marie-Josée Larocque
Signé le 2026-09-17 13:50:54 EDT

Marie-Josée Larocque, notaire